



# Déclaration d'adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles

(Cadre réservé au CRPF)

N° d'enregistrement :

Date d'enregistrement :

Je soussigné(e)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

En tant que propriétaire(1), mandataire d'un groupement forestier (2), co-indivisaire (3) pour les parcelles désignées au verso, après avoir pris connaissance du code des bonnes pratiques sylvicoles de la région PACA approuvé par le préfet, adhère à ce code et m'engage à le respecter pour une période de 10 ans :

- je souscris aux engagements généraux du code des bonnes pratiques (dépliant « Généralités »),
- pour chaque peuplement (\*), je précise, la ou les pratiques recommandées ou admises, qui seront effectivement choisies et appliquées (voir tableau joint),
- je m'engage pour les plantations prévues ou existantes à respecter les principes et recommandations édictées dans le dépliant « Plantations ».

Fait à .....

Le.....

Signatures(s)

(1) Si les parcelles sont grevées d'un droit réel de jouissance, la déclaration d'adhésion est signée conjointement par le propriétaire et le titulaire de ce droit (usufruitier, emphytéote, etc.) qui doit alors être identifié.

(2) Pour un groupement forestier, joindre le mandat avec la signature du gérant.

(3) En cas d'indivision, les noms et signatures des 2/3 des co-indivisaires au minimum sont à mentionner.

(\*) Si les peuplements de la propriété ne figurent pas dans les fiches du présent code, se reporter au Schéma Régional de Gestion Sylvicole de la région PACA, où vous pourrez déterminer le type de peuplement correspondant et adopter ainsi l'un des itinéraires techniques recommandés ou possibles.

A adresser en deux exemplaires au :  
CRPF PACA - 7, impasse Ricard Digne  
13004 Marseille.  
(1 exemplaire retourné valant attestation)

① Joindre le plan cadastral des parcelles concernées ou à défaut un plan de localisation au 1/25 000ème

